MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

« Labellisation du ministère de la Justice 2024-2027 »

Cour d'Appel de TOULOUSE
Service Administratif Régional
2 rue du Libre-Échange
31500 TOULOUSE

Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, agissant dans le cadre d'un groupement de commandes pour les Chefs de cour des Cours d'appel de Toulouse et d'Agen

Prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse et de la Cour d'appel d'Agen

Lot n° 2 :
Département du Tarn (81)

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

N° 26-009 121 053 031 00

A - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet les prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage pour les juridictions suivantes du département du Tarn :

- **Lot n°2** : Département du Tarn :
 - Palais de Justice d'Albi,
 - Palais de Justice de Castres
 - Conseil de Prud'hommes de Castres,
 - Tribunal de Commerce de Castres,

Le détail des prestations figure au cahier des clauses particulières (CCP).

B - IDENTIFIANTS

Pouvoir Adjudicateur :
ETAT
MINISTERE DE LA JUSTICE
Cour d'Appel de Toulouse
Service Administratif Régional
2 rue du Libre-échange – 31500 TOULOUSE

Téléphone 05.67.63.29.55
Adresse de courrier électronique : rgbmp.sar.ca-toulouse@justice.fr

Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :
Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur cour d'appel par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vertu du décret n°2011-107 du 27 janvier 2011 (article D312-66 du code de l'organisation judiciaire) relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires aux premiers présidents et aux procureurs généraux de cour d'appel et en leur qualité de représentants du pouvoir adjudicateur en vertu du décret n°2008-522 du 02 juin 2008 (articles R.312-67 et R.312-71 du COJ)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur pour l'exécution :
Le Directeur délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel de Toulouse.

Le présent marché est passé en vertu des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.

Imputation budgétaire :
Programme 166, titre III, sous action 60, n° de compte PCE : 6115410000, GM : 37.02.08

Personne habilitée à donner des renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du Code de la Commande Publique : :
Le Directeur délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel de Toulouse.

Personne habilitée à recevoir des documents devant être adressés à la personne publique :
Le Directeur délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel de Toulouse.

Ordonnateur :
Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, qui ont reçu délégation à cet effet.

Comptable public assignataire des paiements :
Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Occitanie, place Occitane, 31039 TOULOUSE cedex

C - ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Article C-1 – Contractant :

Je soussigné *(1)* **:**

.....

☐ agissant pour mon propre compte.

☐ agissant pour le compte de la société *(2)*

.....

Au capital de :

Adresse *(3)* :

.....

Téléphone :

Courriel :

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

☐ agissant pour le compte de la personne publique candidate *(4)*

OU, s'il s'agit d'un groupement

☐ agissant en tant que membre du groupement *(5)*

☐ groupement solidaire ☐ groupement conjoint

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mandataire *(6)* :

.....

.....

(1) Indiquer les nom, prénom et qualité du signataire
(2) Préciser l'intitulé complet et la forme juridique de la société
(3) Adresse complète, numéros de téléphone et de télécopie
(4) Indiquer le nom et l'adresse
(5) Identifier chacun des membres du groupement en indiquant le nom et l'adresse
(6) Indiquer le nom et l'adresse du mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

OU,

☐ agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du : *(7)*
.....

☐ groupement solidaire ☐ groupement conjoint

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

Article C-2 – Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché :

☐ *(8)* **Je m'engage**, sur la base de mon offre

☐ *(8)* **J'engage** le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement

☐ *(8)* **L'ensemble des membres du groupement s'engagent**, sur la base de l'offre du groupement

Sur la base de mon offre exprimée en Euros conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que pour la durée de validité des offres indiquée au Règlement de la Consultation (RC).

(7) Indiquer la date de signature du document d'habilitation
(8) Cocher la case correspondante

Article C-3 – Montant du marché

Le signataire s'engage, sur la base de son offre, à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans les annexes financières jointes au présent Acte d'Engagement (DPGF et BPU).

Le présent marché est un marché à prix forfaitaire à titre principal.
Conformément à l'article R-2162-4 du Code de la Commande publique, la part unitaire, à bons de commande, est conclue sans minimum et avec un maximum établi pour la durée totale du marché à 20 000€ HT.

Les prix du présent marché sont établis à la référence économique du mois comprenant la date de remise des offres, soit le **mois de de décembre 2026**.

PRESTATIONS FORFAITAIRES :

Le montant annuel du marché correspond au prix initial forfaitaire annuel qui découle de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexée au présent Acte d'Engagement :

.....€ HT
soit,
.....€ TTC

PRESTATIONS UNITAIRES HORS FORFAIT :

Les prestations unitaires hors-forfait, correspondant à la maintenance corrective, sont réglées sur la base des taux horaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) annexé à l'Acte d'Engagement, et feront donc l'objet d'une facturation particulière.

Article C-4 – Sous-traitance :

L'annexe (ou les annexes) au présent Acte d'Engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par le (les) sous-traitant(s) payé(s) directement, le nom de ce (ces) sous-traitant(s) et les conditions de paiement de ce (ces) contrat(s) de sous-traitance ; le montant des prestations sous traitées indiqué dans l'annexe (les annexes) constitue le montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations exécutées par le (les) sous-traitant(s) payés directement ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) concerné(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Nature des prestations sous-traitées	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
.....	€	 €	€
.....	€	 €	€
.....	€	 €	€
.....	€	 €	€
.....	€	 €	€
MONTANT TOTAL			€

En conséquence, le montant maximum que le TITULAIRE n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct et qu'il est autorisé à céder ou à donner en nantissement est de :

..... € HT

soit,

.....€ TTC

Article C-5 – Durée du marché :

Le présent marché est conclu une période d'un an, à compter du **2 janvier 2027 jusqu'au 1er janvier 2028.**
Il est renouvelable trois fois annuellement, par reconduction expresse, sans pouvoir excéder la date du **1er janvier 2031.**

Conformément à l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique, le TITULAIRE du marché ne pourra pas refuser sa reconduction.

Article C-6 – Paiements :

Les modalités de règlement des comptes du marché sont précisées à l'article 13.5 du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Les paiements seront effectués par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique, sur présentation de factures, au compte ouvert au nom du titulaire, dont les coordonnées sont les suivantes :

- Titulaire : ……

 ……....

..……..

- Banque : ……..…….

……...…….

- Indentification nationale (RIB) :
 - Code banque : ……...…
 - Code Guichet : ……....
 - Numéro de compte : ……
 - Clé RIB : …….
- Indentification internationale :
 - IBAN : …….
 - BIC : ……

En cas de groupement conjoint, les RIB de tous les membres doivent être annexés au présent acte d'engagement.

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d'exécution du marché, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement au service en charge du suivi contractuel et administratif du marché et fournir le RIB correspondant.

Conformément à l'article R.2192-10 du Code de la Commande Publique, le délai global de paiement des factures est de **30 jours** à compter de la date de leur réception par l'administration.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Nota important :

L'attention du TITULAIRE est attirée sur le fait que toute facture qui ne sera pas présentée dans les formes fixées par le marché lui sera retournée ; le délai global de paiement étant alors interrompu.

Bénéfice de l'avance :

☐ J'accepte de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre, en application des articles R.2191-3 à R.2191-5 du Code de la Commande Publique *(9)*.

☐ Je renonce à percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre, en application des articles R.2191-3 à R.2191-5 du Code de la Commande Publique *(9)*.

(9) Cocher une des deux cases seulement

Fait en un seul original

À....., le.....

Cachet du soumissionnaire et signature de son représentant dûment habilité à signer le marché.

D - REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Le présent Acte d'Engagement comporte les annexe(s) énumérée(s) ci-après :

Imprimé	DC1	DC2	DC4	DC11	DC12	Autre : préciser
Nombre						

Visa du Contrôleur Financier :

A, le

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A, le
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

Le Procureur Général — **La Première Présidente**

Nicolas JACQUET — **Chantal FERREIRA**

Date d'effet du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le soumissionnaire en titulaire.

- **Reçu à titre de notification une copie du présent marché.**

À, le
Cachet du titulaire et signature de son représentant.

- **Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché.**

signé le par le titulaire destinataire.